

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 17 mars 2016

Convocation du 29/02/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 23/03/2016.

L'an deux mil seize, le dix sept mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président** : Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Roger FRESNEAU

**Présents** : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Thierry MARCHAU, , Christophe GIGNON, , Nicolas DAVIAUD, Mireille FOURMOND

**Absent** : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, Dominique GIRARD, excusés

---

**DCM 2016-23**

**Hôtel restaurant « L'Orée des Bois »**

le Maire propose suite à la visite de sécurité du 28 janvier 2016 de prendre en charge les remises aux normes suivantes :

- Bloc- porte coupe feu pour la lingerie
- Séparer la chaufferie des autres locaux par des planchers hauts et des parois verticales coupe-feu une heure

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents de prendre à charge de la commune les remises aux normes citées ci-dessus à titre exceptionnel.

SOLLICITE Monsieur le Maire pour établir des devis pour cette remise aux normes.

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 22/03/2016

Le Maire,  
F.STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 23/03/2016  
Et de la publication, le 23/03/2016

